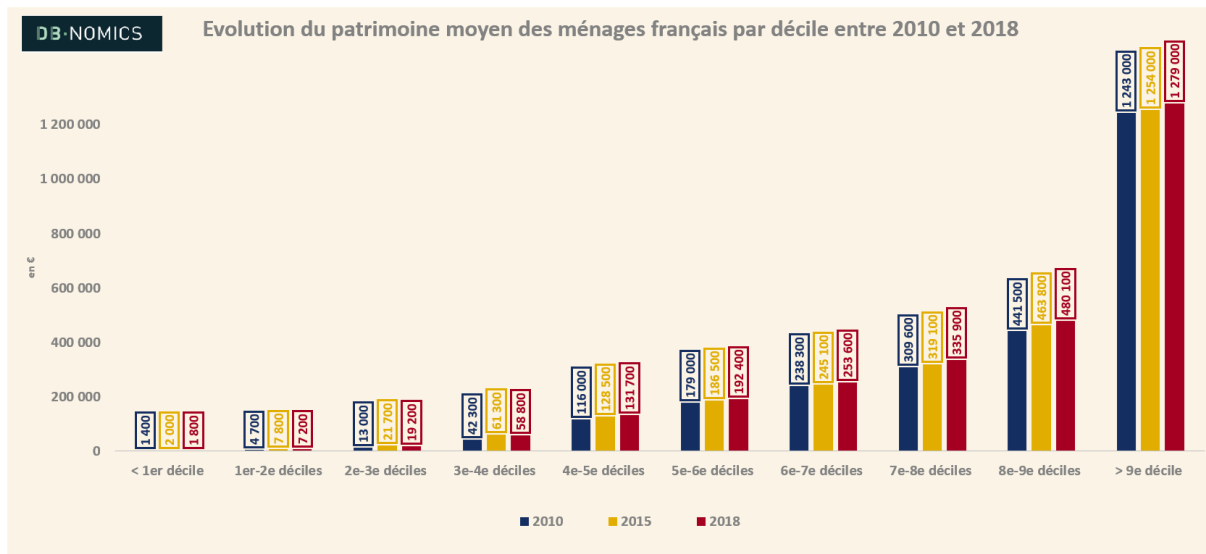


La répartition du patrimoine des ménages français (Graphique)



Sources : DBnomics / Insee
Traitement : Partageonsl'eco

Le 03/05/2021 :

En 2018, le patrimoine brut moyen des ménages français¹ était de 276 000€. Toutefois, le graphique ci-dessus rend compte d'une importante disparité entre les ménages en termes de détention de patrimoine. Ainsi, les 10 % des ménages les moins bien dotés en patrimoine détenaient un patrimoine brut moyen de 1 800€, contre 1 279 000 € pour les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine (711 fois plus). Dit autrement, les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine détenaient 46 % du patrimoine brut total des ménages français². Au sein même des 10 % des ménages les plus dotés en patrimoine, les inégalités sont importantes. Ainsi, dans cette catégorie, les 5 % des ménages les moins dotés en patrimoine détenaient un patrimoine brut moyen de 724 900 euros, alors que les 1 % des ménages les mieux dotés en patrimoine détenaient en moyenne 4 300 000 euros de patrimoine brut. **Comment expliquer ces inégalités ?**

La capacité d'un ménage à accumuler du patrimoine dépend dans un premier temps de ses revenus, lesquels ont un impact direct sur sa capacité à épargner. Mais les écarts de revenus seuls ne suffisent pas à expliquer les écarts de patrimoine. En effet, les inégalités de patrimoine sont bien plus importantes que les inégalités de revenus entre les ménages. Cet écart est notamment capturé par l'**indice de Gini**. L'indice de Gini est un indicateur du niveau d'inégalité qui rend compte du taux de concentration des richesses : il vaut 0 lorsque l'égalité parfaite est atteinte et 1 en cas d'inégalité extrême. En 2018, l'indice de Gini de la distribution des patrimoines s'établissait à 0,64 et celui de la distribution des revenus valait

¹ Le patrimoine brut correspond à la valeur des actifs immobiliers, financiers, professionnels et résiduels (voiture, bijoux, œuvres d'art...) détenus par un ménage.

² https://www.insee.fr/fr/statistiques/4265758#tableau-figure1_radio1



Partageons L'Eco
Tous droits réservés

0,30³. Ces inégalités de patrimoine s'expliquent également par l'existence d'un effet cumulatif intergénérationnel du fait de la transmission générationnelle du patrimoine.

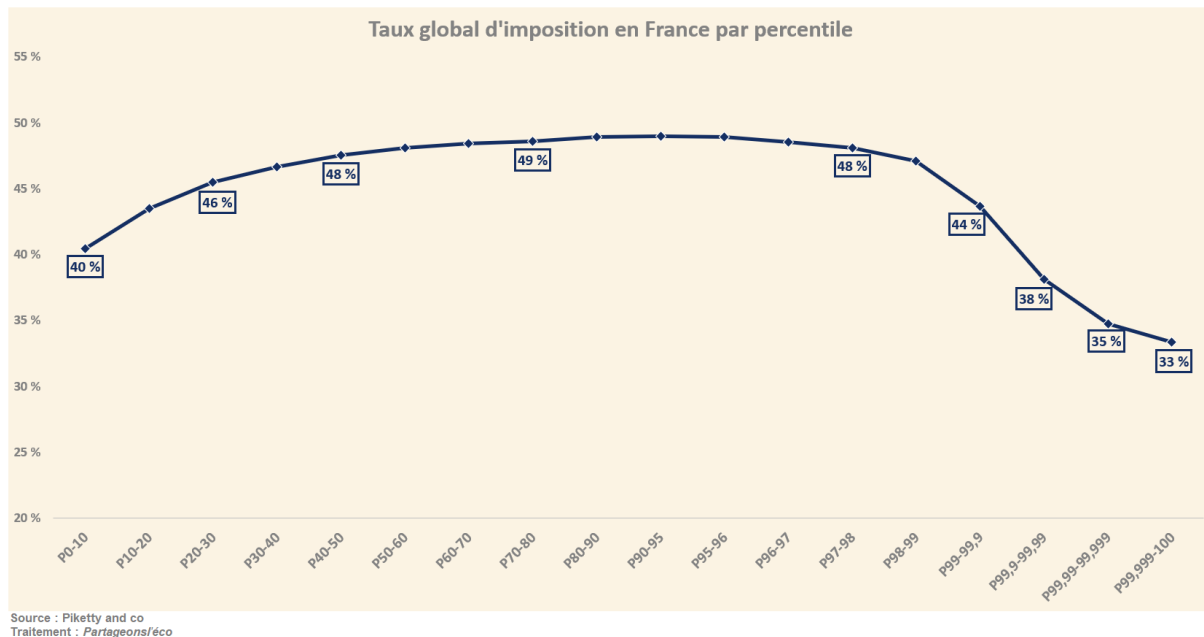
Par ailleurs, la disparité en termes de dotation en patrimoine n'a pas toujours été telle qu'elle l'est maintenant. Dans *Le Capital au XXIème siècle*, Thomas Piketty montre que les inégalités patrimoniales sont aujourd'hui plus faibles qu'elles ne l'étaient à la Belle Époque (1871-1914), mais plus marquées qu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Du fait de la destruction de capital engendrée par les deux guerres mondiales, les inégalités de patrimoine étaient très faibles dans les années 1950. Par la suite, les Trente Glorieuses ont vu l'émergence d'une classe moyenne qui s'est enrichie grâce à des revenus du travail dont la hausse fût portée par un taux de croissance élevé. Ainsi, dans les années 1970, les 1 % des ménages les mieux dotés en capital ne détenaient que 20 % du patrimoine total. Depuis les années 1990, le faible niveau de croissance rend difficile la capacité à accumuler un patrimoine important uniquement avec des revenus du travail.

Ainsi, les ménages dont une part non négligeable des revenus est constituée de revenus du capital accumulent davantage de patrimoine que les autres ménages depuis le début du 21ème siècle, ce qui creuse les inégalités. Et ces inégalités ne semblent pas être sur le point de se résorber. Si l'on s'intéresse à la progression du patrimoine brut des ménages entre 2010 et 2018 (graphique 1), les 10 % des ménages les moins dotés en patrimoine brut ont vu, en moyenne, leur patrimoine progresser de 400€ sur la période, contre une hausse de 36 000€ pour les 10 % des ménages les mieux dotés. Cette augmentation du patrimoine brut moyen atteint même 189 000€ pour les 1 % des ménages les plus dotés en patrimoine. Deux raisons principales expliquent ce différentiel. Premièrement, les ménages les mieux dotés en patrimoine investissent leur épargne sur des placements avec des rendements élevés (marchés actions, immobilier locatif...) et perçoivent donc d'importants revenus du capital chaque année. Pour la fraction de ces ménages la mieux dotée en patrimoine, ce dernier se reproduit donc de manière quasi-automatique. Deuxièmement, comme les ménages les mieux dotés en patrimoine ont également, en moyenne, une part importante de leurs revenus qui est composée de revenus du capital, ils sont soumis à un taux d'imposition moyen relativement plus faible que les ménages moins dotés en patrimoine. En effet, comme le montrent Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez⁴, le taux d'imposition qui s'applique aux revenus du capital est actuellement plus faible que celui qui s'applique aux revenus du travail.

³<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4797604?sommaire=4928952#:~:text=La%20progression%20des%20revenus%20d,0%2C289%20en%202017%20%2C3%A0%20%2C298>.

⁴ Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez, Pour une révolution fiscale, Seuil, 2011

Partageons L'Eco
Tous droits réservés



On voit ainsi que le taux d'imposition global⁵ des 1 % les plus riches est plus petit que celui du reste de la population puisqu'il est de 44 % contre 47 % en moyenne pour l'ensemble des ménages. Pour les 0,001 % des ménages qui perçoivent les revenus les plus élevés, le taux d'imposition global moyen tombe même à 33 %. Ainsi, **la taxation différenciée qui s'applique aux revenus du capital et aux revenus du travail contribue à favoriser les ménages qui possèdent les patrimoines bruts les plus élevés.**

Pour conclure, les inégalités de patrimoine existent et s'auto-entretiennent. A ce titre, le concept d'équité dans une société peut être questionné lorsque la structure fiscale (taxation et imposition) favorise les patrimoines relativement plus élevés.

Justine Kermarrec

Retrouvez toutes nos productions, relues par des enseignants et chercheurs de l'enseignement supérieur, ainsi que nos actualités sur <http://partageonsleco.com>

⁵ Le taux d'imposition global comprend les impôts sur le capital, les impôts sur le revenu, les cotisations sociales et les impôts sur la consommation.